

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 24-2022

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2022, un règlement portant le numéro 24-2022.

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 14-2006 afin d'apporter des précisions quant au calcul de la densité dans un projet intégré récréotouristique et de corriger les zones HF-1 et HR-4

Ce règlement est entré en vigueur le 21 octobre 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 25 octobre 2022.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 25 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 octobre 2022.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière